



## Séparation de mon conjoint et pension à vie

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Je suis en cours de séparation avec mon conjoint. Nous vivions maritalement. Afin d'assurer son avenir matériel, je voudrais lui verser une pension à vie de 1000 Euros. Nous sommes évidemment d'accord tous les deux. Quelle démarche dois-je faire et auprès de qui?

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Je suis en cours de séparation avec mon conjoint. Nous vivions maritalement. Afin d'assurer son avenir matériel, je voudrais lui verser une pension à vie de 1000 Euros. Nous sommes évidemment d'accord tous les deux. Quelle démarche dois-je faire et auprès de qui?

Pourquoi voulez vous accomplir des démarches particulières et ne pas vous contenter de donner à madame 1000 euros tous les mois?

Très cordialement.

-----  
Par Visiteur

Je veux assurer à madame sur le temps cette ressource sans que je puisse changer d'avis. Je lui dois cet engagement. Je précise que nous vivons en concubinage.

-----  
Par Visiteur

Cher monsieur,

Je veux assurer à madame sur le temps cette ressource sans que je puisse changer d'avis. Je lui dois cet engagement.

Ce n'est malheureusement pas possible.

La donation de biens futurs étant prohibé par le Code civil, il n'est pas possible de garantir une pension à vie à votre concubine, sans contrepartie aucune de sa part.

En d'autres termes, il n'est pas possible de s'engager à donner une pension à votre femme, en dehors d'une obligation judiciaire en ce sens.

Très cordialement.